

## 5.5 Conditions de logement

En 2019-2020, parmi les personnes de 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine en **logement ordinaire**, 53 % appartiennent à un ménage propriétaire de son logement ► **figure 1**. L'accession à la propriété est plus rare pour les ménages de personnes **immigrées** (32 %). Alors que les immigrés d'Asie du Sud-Est font plus souvent partie de ménages propriétaires que la population sans ascendance migratoire ou ultramarine (61 % contre 59 %), seuls 13 % des immigrés d'Afrique sahélienne et 17 % de ceux d'Afrique guinéenne ou centrale résident au sein d'un ménage propriétaire. L'accès à la propriété augmente avec l'âge et la durée de présence en France : les immigrés d'Afrique subsaharienne, en moyenne plus jeunes et arrivés plus récemment, sont moins susceptibles d'être propriétaires que l'ensemble des immigrés. À l'inverse, les immigrés d'Europe du Sud (47 %) et du reste de l'Union européenne (UE) à 27 (49 %) le sont davantage. Ces tendances se retrouvent parmi les **descendants d'immigrés**, qui, entre 18 et 59 ans, sont par ailleurs 28 % à vivre chez leurs parents : ceux d'Afrique vivent moins souvent en ménage propriétaire que ceux d'Europe, en moyenne plus âgés ► **fiche 1.3**. L'accès à la propriété est également plus rare pour les personnes natives d'Outre-mer (32 %) et leurs descendants (38 %).

Plus de quatre personnes sur dix vivent dans un logement loué. Tandis que pour les personnes sans ascendance migratoire, la location en secteur privé est plus fréquente que celle en logement social (27 % contre 11 %), c'est l'inverse pour les immigrés (28 % contre 35 %). En particulier, plus d'un immigré d'Afrique subsaharienne sur deux réside en logement social. Les immigrés d'origine algérienne résident aussi fréquemment dans ce type de logement (49 %) ; ils sont nombreux à s'être installés dans les grandes agglomérations à

leur arrivée en France dans les années 1960. Les descendants d'immigrés vivent aussi plus souvent en logement social (27 %) qu'en location privée (21 %). Cette surreprésentation en logement social est largement liée aux moindres revenus et à l'âge plus jeune des immigrés et descendants d'immigrés par rapport au reste de la population.

Les immigrés sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui comptent une part importante de logements sociaux : 23 % d'entre eux y résident, contre 7 % de l'ensemble de la population de 18 à 59 ans ► **figure 2**. Le quartier de résidence varie en fonction de l'origine : plus de 30 % des immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne vivent dans des QPV, contre 9 % des immigrés d'Asie du Sud-Est et 7 à 8 % des immigrés d'origine européenne. La situation des descendants de deux parents immigrés est proche de celle des immigrés (20 % résident en QPV) ; ce n'est pas le cas des descendants d'un seul parent immigré (9 %).

En 2019-2020, 12 % de la population de 18 à 59 ans vit dans un logement **suroccupé**. Les immigrés (26 %) sont plus concernés que leurs descendants (17 %) ou que la population sans ascendance migratoire (8 %) ► **figure 3**. En effet, les ménages immigrés, surreprésentés dans les grandes agglomérations ► **fiche 5.3** où les surfaces sont plus petites, sont en moyenne plus nombreux par logement, pour un nombre de pièces plus faible. Les immigrés d'Afrique et leurs descendants, ainsi que les immigrés de Chine et les descendants d'immigrés de Turquie et du Moyen-Orient, vivent plus souvent dans un logement suroccupé ; les descendants d'immigrés d'Europe du Sud (6 %) en pâtissent moins que l'ensemble de la population. ●

### ► Définitions

Un logement est **suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme de « occupation normale » calculée en fonction de la composition du ménage, de l'âge et du statut conjugal de ses membres (voir détail dans le glossaire).

**Logement ordinaire, immigrés, descendants d'immigrés** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Le logement des immigrés vivant en France en 2018 », *L'essentiel de l'immigration* n° 2021-74, novembre 2021.
- « Les déterminants du statut d'occupation des logements et de la mobilité résidentielle des ménages immigrés », in *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

## ► 1. Statut d'occupation du logement selon l'ascendance migratoire ou ultramarine en %

	Propriétaire	Locataire secteur privé	Locataire secteur social ou 1 % patronal	Autres <sup>1</sup>	dont personnes habitant chez leurs parents <sup>2</sup>
<b>Immigrés, dont :</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>9</b>
<i>Algérie</i>	22	26	49	3	8
<i>Maroc, Tunisie</i>	29	25	44	3	6
<i>Afrique sahélienne</i>	13	26	57	4	5
<i>Afrique guinéenne ou centrale</i>	17	26	52	5	9
<i>Asie du Sud-Est</i>	61	21	14	4	8
<i>Turquie, Moyen-Orient</i>	34	24	39	3	9
<i>Chine</i>	51	36	8	6	9
<i>Europe du Sud</i>	47	33	14	7	10
<i>Autres pays de l'UE27</i>	49	32	12	6	6
<b>Descendants d'immigrés, dont :</b>	<b>46</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>28</b>
<i>Algérie</i>	33	20	44	3	26
<i>Maroc, Tunisie</i>	35	23	38	4	34
<i>Afrique sahélienne</i>	17	17	63	3	48
<i>Afrique guinéenne ou centrale</i>	24	26	47	3	54
<i>Asie du Sud-Est</i>	54	24	13	8	44
<i>Turquie, Moyen-Orient</i>	41	26	27	6	47
<i>Europe du Sud</i>	62	20	12	6	15
<i>Autres pays de l'UE27</i>	60	22	13	5	18
<b>Natifs d'Outre-mer</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
<b>Descendants de natifs d'Outre-mer</b>	<b>38</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>24</b>
<b>Sans ascendance migratoire ou ultramarine</b>	<b>59</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
<b>Ensemble</b>	<b>53</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>13</b>

1 Logé gratuitement, refus de répondre, ne sait pas.

2 Les personnes vivant chez leurs parents sont catégorisées selon le statut d'occupation du ménage.

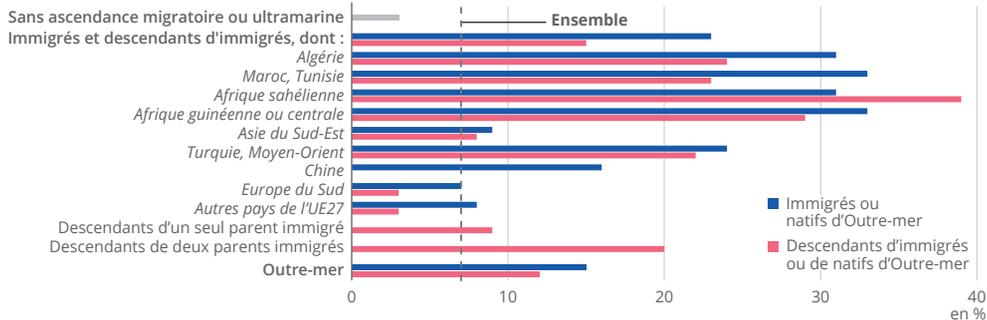
Note : le statut d'occupation est celui du ménage.

Lecture : en 2019-2020, 32 % des immigrés de 18 à 59 ans vivent dans un ménage propriétaire de son logement.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Sources : Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

## ► 2. Résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville selon l'ascendance migratoire ou ultramarine

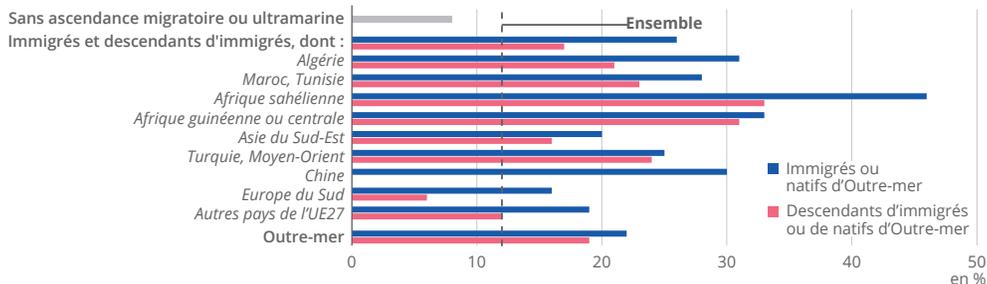


Lecture : en 2019-2020, 31 % des immigrés d'Algérie résident en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Sources : Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).

## ► 3. Résidence en logement suroccupé selon l'ascendance migratoire ou ultramarine



Lecture : en 2019-2020, 26 % des immigrés vivent dans un logement suroccupé.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 59 ans vivant en logement ordinaire.

Sources : Ined-Insee, enquête Trajectoires et Origines 2 (2019-2020).